

COMMUNE DE BOULOGNE SUR MER
NOTE DE SYNTHÈSE – BUDGET PRIMITIF 2019

Le contexte général des collectivités territoriales est caractérisé par une pression inédite sur les charges de fonctionnement (eau, carburants, gaz, électricité) avec des hausses à 2 chiffres comprises entre + 10 et + 20% en l'espace de 2 ans.

Dans cet environnement, la Commune de Boulogne sur Mer entend développer les actions de proximité pour renforcer la qualité du service public, favoriser le mieux vivre des habitants et renforcer l'attractivité de la commune.

Le processus budgétaire entamé fin juillet 2018, pour 2019, s'articule autour de 3 étapes :

1. La phase interne préparatoire des budgets de juillet à octobre 2018
2. La présentation des Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) lors du Conseil Municipal du 29 novembre 2018
3. La présentation du Budget Primitif 2019 au cours du Conseil Municipal du 19 décembre 2018

Le Budget primitif 2019 :

Le budget primitif concerne le budget principal et 8 budgets annexes.

Il s'inscrit en correspondance physique directe avec le DOB.

Il répond aux deux bornes financières : évolution des dépenses réelles de fonctionnement, ciblées à + 2.16% et évolution du besoin de financement étalonné à + 600 000 Euros entre 2018 et 2019.

Le Budget Primitif 2019 s'organise autour :

- De la modération de la politique fiscale avec des taux de fiscalité directe locale qui ne changent pas.
- Pas d'augmentation sur le taux de taxe d'habitation
Pas d'augmentation sur le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties
Pas d'augmentation sur le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties
- De la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Avec une hausse de +2.16% entre 2018 et 2019, la commune maîtrise ses dépenses de fonctionnement, stabilise la masse salariale et réduit ses charges financières tout en préservant la mise en oeuvre des politiques publiques.
-
- D'une préservation de la capacité d'autofinancement d'un haut niveau bien qu'elle soit impactée par les transferts de compétence imposés par la loi Notre, les transferts de compétence des services de l'Etat partiellement compensés, les concours étatiques sous la forme de dotations en question pour l'avenir, les évolutions fiscales comme celles de la disparition progressive de la taxe d'habitation affectant les recettes de la commune et tapissant l'avenir d'incertitudes quant à leur devenir et à l'autonomie des collectivités territoriales. Quelles seront les ressources des communes dans 5 ans ? Quel est l'avenir des contrats aidés ?

De la poursuite d'un investissement dynamique à 18 Millions d'Euros. Avec des opérations phare : les travaux sur l'Axe Liane, l'espace République Eperon, les aménagements des quais portuaires, l'hyper centre-ville, (requalification des espaces publics, éclairage, vidéo protection, couvertures piétonnes Pont de l'entente Cordiale, étude aménagement basse ville et jardin d'enfants), le patrimoine culturel (basilique Notre Dame, Théâtre Municipal).

De la poursuite d'une gestion active de la dette. Avec un recours accru aux opportunités de marché : produits indexés sur le livret A, taux fixe bas, une dette majoritairement concentrée autour du fixe à 82%, diversifiée pour les partenaires bancaires, un remboursement en capital en baisse de 8 M Euros à 6.5 M Euros. Au final une réduction saine et positive de 600 000 Euros du besoin de financement de la commune.